

DATE : 28/10/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_112

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LE 29 OCTOBRE ET LE 2 NOVEMBRE ET LES 8 ET 9 NOVEMBRE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités des prochaines sessions de commandes de flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech entre le 29 octobre et le 2 novembre et les 8 et 9 novembre.

Ce document s'articule en quatre parties :

- I) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE AUX FAM ET AUX MAS
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE
- III) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- IV) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

I. OUVERTURE DU PORTAIL AUX ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ainsi que les maisons d'accueil spécialisées (MAS) pourront commander des flacons de vaccins **Moderna et Pfizer-BioNTech à partir du 29 octobre** sur le portail de télé-déclaration.

Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ainsi que les maisons d'accueil spécialisées (MAS) peuvent passer commande auprès de la pharmacie d'officine de leur choix¹. Les modalités de commande et de référencement auprès d'une officine sont présentées dans le [DGS-Urgent n°2021_89](#) et développées dans une [FAQ](#) disponible en ligne.

Les modalités de transport, de conservation et d'administration des vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech sont disponibles dans les documents suivants :

- Vaccin Moderna : [DGS Urgent n°2021_54](#) ;
- Vaccin Pfizer-BioNTech : [DGS Urgent n°2021_68](#).

II. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES ENTRE LE 29 OCTOBRE ET LE 2 NOVEMBRE AINSI QU'ENTRE LES 8 ET 9 NOVEMBRE

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du vendredi 29 octobre à 8h au mardi 2 novembre à 23h** puis **du lundi 8 novembre 8h au mardi 9 novembre 23h**, pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, services de santé du travail (SST), laboratoires de biologie médicale (LBM), services de santé universitaire (SSU), les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), les centres de santé (CDS) ainsi que les foyers d'accueil médicalisés (FAM) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS). **Ils pourront commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, en responsabilité et en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.**

Les professionnels de santé sont invités à tenir compte de la suspension temporaire du vaccin Moderna dans le cadre de la campagne de rappel afin d'adapter au mieux leurs commandes. L'EMA a autorisé les rappels avec le vaccin Moderna en demi-dose le 25 octobre dernier. Un avis de la HAS est attendu sur ce sujet.

Les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront également autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, dans la limite du nombre de leurs résidents et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les CDS, les MSP, les FAM et les MAS sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Nous vous invitons à commander le nombre nécessaire de flacons et à les injecter rapidement, afin d'éviter au maximum de constituer un stock inutilisé.

Dates de livraison en officine :

- l'ensemble des flacons de vaccin Pfizer-BioNTech et Moderna commandés entre le 29 octobre et le 2 novembre seront livrés dans les officines **entre le vendredi 12 et le mardi 16 novembre**. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

¹ Pour les structures qui s'approvisionnaient déjà au niveau local, l'accès au portail ne les oblige pas à abandonner l'organisation précédente.

- L'ensemble des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés entre le 8 et le 9 novembre seront livrés dans les officines **entre le vendredi 19 et le mardi 23 novembre**. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

Compte tenu du 1^{er} novembre férié, le service support du portail de commande ne sera pas disponible du samedi 30 novembre au lundi 1^{er} novembre inclus.

III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 25 et 26 octobre seront livrés en totalité en officine **entre le vendredi 5 novembre et le mardi 9 novembre**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer-BioNTech sera envoyé le **vendredi 29 octobre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

IV. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

Nous vous rappelons que les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé